

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

PRIMODOG

2. Composition qualitative et quantitative

Parvovirus canin vivant atténué, souche C-780916 $\geq 10^{5,5}$ DICC₅₀*
Excipient QSP 1 dose de 1 ml

*DICC₅₀ : dose infectant 50% des cultures cellulaires

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Suspension injectable.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens, immunisation active contre la parvovirose.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Comme pour tout vaccin vivant atténué contre la parvovirose, la souche vaccinale peut potentiellement diffuser.

Chez les jeunes chiots, la présence d'anticorps d'origine maternelle peut interférer avec le développement de la réponse immunitaire post-vaccinale.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne vacciner que des animaux en bonne santé et correctement vermifugés 10 jours au moins avant l'injection.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Exceptionnellement, la vaccination est susceptible de révéler un état d'hypersensibilité. Instaurer alors un traitement symptomatique.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Le vaccin peut être utilisé durant la gestation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 1ml par voie sous-cutanée selon les modalités suivantes :

Primovaccination :

1^{ère} injection à partir de l'âge de 6 semaines (en cas de risque important, une deuxième injection, 2 à 3 semaines plus tard est recommandée).

2^{ème} injection : après 12 semaines d'âge, avec un vaccin de la gamme EURICAN contenant la valence parvovirus (monovalent ou associé).

Rappels

1^{er} rappel : 1 an après la primovaccination avec un vaccin de la gamme EURICAN contenant un parvovirus (monovalent ou associé).

rappels ultérieurs : les rappels parvovirus peuvent être réalisés tous les 2 ans avec un vaccin de la

gamme EURICAN contenant un parvovirus (monovalent ou associé). Des rappels annuels sont recommandés pour les élevages contaminés.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « effets indésirables » n'a été constaté après l'administration de 10 fois la dose de vaccin.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-Vet : QI07AD01.

Le vaccin contient une souche vivante atténuée du parvovirus canin et est destiné à stimuler une immunité active contre la parvovirose du chien.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Stabilisant (saccharose, dextran, sorbitol, peptone de caséine, hydrolysate de collagène, phosphate monopotassique, phosphate dipotassique, hydroxyde de potassium)

PBS (chlorure de potassium, chlorure de sodium, phosphate monopotassique, phosphate disodique dihydraté)

Eau pour préparation injectable

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

6.3. Durée de conservation

3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régis par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

MERIAL
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1303381 3/1983

Boîte de 1 flacon de 1 dose
Boîte de 10 flacons de 1 dose
Boîte de 50 flacons de 1 dose
Boîte de 100 flacons de 1 dose
Boîte de 1 flacon de 10 doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

27/05/1983 - 10/01/2013

10. Date de mise à jour du texte

25/01/2010